

Spécification Technique

P-85

Prestataire de services pour des professionnels en procurement

Version	Date	Adaptations
01	11/10/2019	Version originale
02	12/02/2021	Ajout critères de qualification supplémentaires

Table de matières

1.	Domaine d'application	3
2.	Termes et définitions	3
3.	Modalités de qualification	3
3.1.	Octroi de la qualification	3
3.2.	Retrait de la qualification	4
4.	Exigences	4
5.	Annexes	5
	Annexe 1 : Demande de qualification pour le système de qualification B-27	6

1. Domaine d'application

La SNCB est une entreprise publique dont la mission est stipulée dans un contrat de gestion avec l'État. Elle organise non seulement le transport ferroviaire national, mais est également responsable de l'entretien des trains, de la vente de tickets ainsi que de la construction et de l'entretien des gares.

Au sein de la SNCB, le service Procurement fait partie intégrante de la direction Finances. SNCB Procurement est en pleine transformation afin de devenir une organisation World Class Procurement. Pour ce faire, SNCB Procurement a régulièrement besoin de professionnels en procurement qualifiés qui peuvent être utilisés temporairement sur différentes missions stratégiques et tactiques. Pour ce faire, SNCB Procurement souhaite qualifier des prestataires de services qui peuvent fournir ces profils pour des missions temporaires au sein de la SNCB. Pour chaque mission, un profil personnalisé du professionnel en procurement recherché sera établi et une offre sera demandée aux prestataires de services qualifiés.

Cette mission n'est PAS destinée à des intérimaires. Les professionnels externes seront inscrits en tant que salariés auprès du prestataire de services (ou de l'un de ses partenaires) ou travailleront en qualité d'indépendant.

Objectif du système de qualification

Pouvoir sur une base temporaire des postes ouverts au sein de la SNCB Procurement et/ou fournir temporairement de l'expertise en procurement.

2. Termes et définitions

Professionnel en procurement : professionnel externe en procurement par l'intermédiaire du prestataire de services.

3. Modalités de qualification

3.1. Octroi de la qualification

Les candidats prestataires de services seront évalués par la SNCB avant d'être reconnus comme fournisseurs qualifiés. Cette évaluation se compose de 2 phases : une approbation administrative et une qualification provisoire.

Pour l'approbation administrative, les étapes suivantes sont prévues :

- Pour l'introduction de la demande de qualification, le candidat prestataire de services utilisera le Document Unique de Marché Européen (DUME). Ce document peut être complété sur le site web <https://uea.publicprocurement.be>.
- Questionnaire : le candidat prestataire de services renvoie le document en annexe 1 dûment complété et signé par e-mail à qualifications@sncb.be.
- Rapport financier : la SNCB coopère avec une agence de notation indépendante afin d'évaluer la situation financière du candidat prestataire de services (la notation de Creditsafe "A", "B" ou "C" est acceptée - ou équivalent auprès d'une agence de notation alternative).
- Dossier avec expérience pertinente : le candidat prestataire de services doit démontrer qu'il possède un vaste portefeuille de professionnels en procurement. Pour ce faire, il doit fournir au moins 10 références de clients avec lesquels il a collaboré au cours des 5 dernières années (le nombre de professionnels en procurement placés, la description et la durée de la mission).

- Lorsqu'il est fait appel au portefeuille d'une tierce partie, une copie du contrat entre le candidat prestataire de services et la partie tierce doit être jointe. Tous ces professionnels en procurement doivent au minimum savoir lire, écrire et parler le néerlandais/anglais ou le français/anglais.
- Acceptation des conditions générales d'achat de la SNCB, disponible sur le site internet: <https://www.belgiantrain.be/fr/3rd-party-services/supplier/how>.

Le dossier administratif est évalué selon le principe des 4 yeux.

Si l'approbation administrative est octroyée, une qualification provisoire de 24 mois est accordée. Pendant cette période les prestataires de services seront invités à participer aux marchés correspondants.

Après cette période de 24 mois une évaluation est faite sur base de 2 critères :

- Le nombre de candidats proposés qui ne correspondent pas au profil demandé ne peut pas dépasser 25 %.
Nous voulons attirer votre attention sur le fait que le but est d'avoir des profils qui répondent à nos exigences. Il est donc préférable de ne pas proposer de candidats plutôt que de proposer des profils inadéquats.
- Les services providers doivent proposer des candidats valables pour au moins 30 % des dossiers d'achat pendant la période d'essai.

Si la période de qualification provisoire n'est pas réussie, la qualification tombe. Par la suite, une nouvelle demande de qualification n'est pas autorisée pendant une période d'un an.

Si la période de qualification provisoire est réussie, le prestataire de services est qualifié pour une période de 6 ans. Cette qualification peut ensuite être prolongée par période de 6 ans.

Il n'y a pas de date limite prévue pour l'inscription à ce système de qualification.

Au moment où la SNCB demande une offre pour un professionnel en procurement, elle s'adresse en principe seulement aux prestataires de services qualifiés.

Néanmoins la SNCB se réserve le droit de s'adresser aux prestataires de services ayant introduits leur candidature, mais dont l'approbation administrative est encore en cours.

Pour l'attribution du marché seules les offres des prestataires de service avec une approbation administrative ou une qualification (provisoire) sont pris en compte.

La SNCB se réserve également le droit d'adresser un appel d'offre à un nombre limité de prestataires de services qualifiés, sélectionnés sur base de critères objectifs.

3.2. Retrait de la qualification

La SNCB se réserve le droit de retirer une qualification. Les causes peuvent en être:

- Changement de nom et / ou numéro d'entreprise
- Faillite (imminente) du prestataire de services
- Le fournisseur ne répond plus aux exigences de la présente spécification technique
- La qualité de l'offre déposée dans le cadre du système de qualification est insuffisante

4. Exigences

Le prestataire de services est spécialisé dans la mise à disposition de professionnels en procurement avec plusieurs années d'expérience pertinente.

Les attentes spécifiques des professionnels en procurement seront communiquées aux prestataires de services qualifiés dans le cadre d'un appel d'offres afin qu'ils puissent faire l'offre la plus adéquate possible.

En principe, la facturation se fera sur la base de prestations équivalentes à 8 heures par jour. Tout engagement contractuel est toujours établi entre le prestataire de services et la SNCB, jamais directement entre le professionnel en procurement et la SNCB.

La SNCB s'attend à disposer à tout moment d'une personne de contact unique auprès du prestataire de services.

Quelques exemples de profils :

- Sourcing Manager
- Sourcing Manager ICT
- Category Manager Direct
- Category Manager Indirect
- Category Manager ICT
- Procurement Project Manager
- Subject Matter Expert "xxx"
- Digital Procurement Manager

En fonction des besoins, nous distinguons les trois (3) niveaux suivants :

Niveau A « Junior »

Professionnel en procurement avec une expérience pertinente de 1 à 5 ans.

Niveau B « Medior »

Professionnel en procurement avec une expérience pertinente de 5 à 15 ans.

Niveau C « Senior »

Professionnel en procurement avec au moins 15 ans d'expérience pertinente.

Nous transmettons volontiers les valeurs de la SNCB:

- **Professionalisme:** nous exécutons notre travail avec rigueur, nous sommes orientés résultats, nous sommes engagés et nous sommes passionnés par notre métier.
- **Respect:** nous avons du respect pour nos collègues, nos clients, nos partenaires et notre environnement, dans une perspective durable. Nous respectons tout autant nos engagements sur le plan des résultats, du budget et du planning.
- **Oser entreprendre:** nous osons remettre en question notre manière de travailler et nous intégrons volontiers et avec souplesse des idées fortes et de meilleures méthodes de travail.
- **Savoir collaborer:** nous créons un environnement de travail motivant où les collaborateurs aiment travailler ensemble tant en interne qu'avec les autres services.

5. Annexes

Annexe 1 : Demande de qualification pour le système de qualification B-27

Annexe 1 : Demande de qualification pour le système de qualification B-27

Date: _____

Je déclare avoir l'autorité pour engager officiellement la société reprise ci-dessous.

J'accepte au nom de la société reprise ci-dessous sans aucune réserve **les termes et conditions de la présente spécification technique ainsi que les conditions générales d'achat de la SNCB.**

En annexe est joint le **Document Unique de Marché Européen (DUME)** ainsi que le **dossier avec expérience pertinente** (voir 3.1).

- Je déclare ne pas faire appel au portefeuille d'une tierce partie (voir 3.1).
- Je déclare faire appel au portefeuille d'une tierce partie. Une copie du contrat avec la partie tierce est jointe (voir 3.1).

Cette candidature est introduite pour les professionnels en procurement de

- Niveau A « Junior »
- Niveau B « Medior »
- Niveau C « Senior »

Dénomination sociale de la société : _____

Numéro d'entreprise de la société : _____

Personne de contact pour la SNCB : _____

E-mail : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom et signature : _____